

Taxes et frais liés aux études

COR-FOR3-REF029

LBR/GHO/IRE

Mise à jour : 10.03.2025

Ce document présente la liste des taxes prélevées par la Haute Ecole Arc Conservation-Restauration, ainsi qu'une estimation des frais liés aux études.

1. Taxes obligatoires

Nature	Occurrence	Montant	Base légale
Taxe d'inscription en Bachelor/Master	1x	150.-	HES-SO-Coûts, bourses et prêts
Taxe d'étude Bachelor / Master (étudiant étranger)	1x par semestre	1'050.-	HES-SO-Coûts, bourses et prêts
Taxe d'étude Bachelor / Master (étudiant suisse)	1x par semestre	700.-	HES-SO-Coûts, bourses et prêts
Auditeur-trice libre	Coût par période	Théorie : 10.- Pratique : 30.- à 70.-	RS900.2 Directives HE-Arc concernant les auditeur-trice-s
Badge d'étudiant-e	1x	20.-	RS900 Art. 19 du Règlement d'organisation des études HE-Arc

2. Autres frais (estimation)

Nature	Occurrence	Montant
Ordinateur portable (caractéristiques imposées)	1x	Environ 1'300.-
Nécessaire d'outillage et fournitures (Bachelor et Master)	1x	Environ 400.-
Livres, photocopies et documentation (Bachelor et Master)	1x par cursus	Environ 500.-

3. Frais liés aux stages et diplômes (estimation)

Nature	Occurrence	Montant
Frais de déplacement, hébergement, etc. durant le stage de Bachelor	1x	Environ 1'000.-
Frais de déplacement, hébergement, etc. durant le stage de Master	1x	Environ 1'000.-

Les finances et taxes sont dues en entier, y compris en cas d'interruption des études. (RS900 Art. 17 du règlement d'organisation des études de la HE-ARC).